



Société liquidée ayant encaissée un chèque apres liquidation

Par **athenaa**, le **09/10/2012** à **13:03**

Bonjour,rrnrNous avons un problème avec la société qui nous a posé le portail.rnRapidement, c'était des connaissances de connaissances, nous avons fait confiance, nous avons été bêtes.rnOn se retrouve avec un portail posé, mais le visiophone ne marchait pas à la pose.rnNous n'avons qu'un devis non signé, aucune factures, aucune preuves et donc aucune garanties en cas de problèmes.rnLa société à coulée (liquidée le 24/11/2012 avant même la pose de notre portail en décembre)rrnrBref, j'ai compris ce que voulait dire dindon de la farce.rnrnIl a encaissé le dernier chèque en Juillet 2012 alors que la société n'existait plus.rnEst ce légal?rnVisiblement il a encaissé un chèque au nom de sa compagne en décembre 2011, et le dernier au nom de la société en Juillet 2012.rnrnMerci d'avance